

Délibération n°2024-04-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vente de terrain à l'entreprise TOLOMEI - Bort-les-Orgues

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	60
Pouvoirs	12
Votants	72

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Tony Cornelissen	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimont
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Gibouret-Lambert Aurélie	à	Pierre Chevalier
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Guitard Jean-Pierre	à	Michel Pesteil
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Padilla-Ratelade Marilou	à	François Ratelade
Delibit Sandra	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson

- Élus excusés :

Alphonsout Jean-Paul ; Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Devallière Sébastien ; Fiancette Yoann ; Granet Henri ; Jouve Nicolas (représenté) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel (représenté) ; Soulefour Marie-Christine ; Ventadour Elisabeth.

Délibération n°2024-04-09



Implantée à Bort-les-Orgues dans les années 1900, le groupe TOLOMEI exploite deux sites sur la zone de la Gare et sur la zone du ruisseau perdu.

Le président explique que l'activité de cette entreprise est en constant développement. Afin de pouvoir répondre à des projets futurs, la société souhaite acquérir les terrains situés derrière leur bâtiment implanté sur la zone du ruisseau perdu.

Les parcelles concernées sont : AR 313, AR 316, AR 322, AR 356 et AR 400 pour une superficie totale de 7 387 m². Prix de vente au m² : 7,50 € TTC, soit un prix de vente total de 55 402,50 € TTC (sous réserve de la vérification de l'exactitude des superficies lors de l'acte notarié).

La vente sera réalisée au profit de la SCI TOLOMEI IMMOBILIER.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente des parcelles AR 313, AR 316, AR 356, AR 400, AR 322, au profit de la SCI TOLOMEI IMMOBILIER dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 24 septembre 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

